

Rule of Law Report

Questions du mail du 9 février 2026 de la Commission européenne

(5) Like in 2024, in 2025 the Commission recommended to Belgium to ‘Take measures to ensure compliance by public authorities with final rulings of national courts and the European Court of Human Rights’. Since the publication of the Report, the Committee of Ministers of the Council of Europe found that the Belgian Government had made progress (Bell v Belgium group of cases in December 2025 and Camara v Belgium group of cases in September 2025 September 2025, the latter only in the individual situation of Mr Camara). In this regard, could you elaborate whether and how further compliance with the relevant judgments and orders will be ensured? Do you have any views on the next steps in this regard?

(6) Are there any pending cases at national level relevant from a rule of law perspective, that are in the public domain, you would like to highlight?

(8) What are your views concerning the situation at the CDBC/OCRC? We note both reports on alleged political interference and the ongoing investigation concerning the previous acting head of the Office. Is a well-functioning anti-corruption investigative body that can operate independently without political interference guaranteed? Does the CDBC/OCRC function adequately in your view? [We are not asking for details on ongoing, individual cases]

(9) Relatedly, we continue to see police, and prosecution acting in a number of high-profile corruption cases in Belgium, in various fields. In practice, could you elaborate on the main challenges and obstacles when investigating and prosecuting such (high-level) corruption offences? What do you believe were the main achievements of the prosecution in the fight against corruption in this past year?

Avis du Collège des procureurs généraux - Réponses aux questions du mail du 9 février 2026

(5)

Il convient de relever que, à ce jour, de nombreuses décisions des tribunaux du travail (cf celles assorties d’astreintes) ne sont pas exécutées par l’État belge (voir les déclarations récentes du Ministre de l’Asile et de la Migration).

Par ailleurs, depuis deux ans, le Ministres de la Justice a demandé de suspendre provisoirement l’exécution de milliers de condamnations pénales en raison de la surpopulation carcérale.

Enfin, l’exécution des mesures de confiscation se heurte fréquemment à des difficultés liées à la coopération internationale.

Le problème lié à l'exécution des décisions judiciaires est donc malheureusement toujours présent.

(6)

Il est particulièrement problématique que les condamnations prononcées à l'encontre de l'État belge, obtenues par des magistrats pour des avantages qui leur avaient été indûment refusés, soient imputées sur les budgets des entités judiciaires (Collège des cours et tribunaux, Collège des procureurs généraux, Cour de cassation).

Une telle situation exerce une pression considérable sur les magistrats amenés à trancher ce type de litige et constitue, de ce fait, une atteinte à l'État de droit (voir notamment les décisions relatives aux services de nuit des magistrats en formation ou celles concernant l'octroi de chèques-repas).

(8)

Aucun commentaire.

(9)

Des difficultés importantes apparaissent lorsque les personnes concernées bénéficient d'une immunité. Les assemblées chargées de se prononcer sur la levée éventuelle de cette immunité vont généralement trop loin dans leur contrôle : elles devraient se limiter à vérifier si les poursuites revêtent un caractère politique et ne pas examiner le fond du litige ni apprécier les éléments à charge. Ce dépassement de compétence accroît également le risque de fuites d'informations liées à l'enquête.

En outre, l'étendue de l'immunité variant selon la fonction exercée, des lois différentes trouvent à s'appliquer, ce qui complexifie la matière.

La complexité, voire la lourdeur, de la procédure en cas de privilège de juridiction ne doit pas non plus être sous-estimée.